



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation  
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



**N°93** du 15 mars 2020

## UNE

### LA COMMISSION EUROPÉENNE FAIT PART DE SON AMBITION POUR LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE L'EUROPE



Crédit photo : © hellolapomme – Flickr CC

Présentée le 10 mars, [la stratégie industrielle de la Commission](#), s'articule autour de trois éléments phares : le pacte vert, la numérisation et la révision du droit de la concurrence.

En présentant cette nouvelle stratégie, le [Commissaire au Marché intérieur](#) Thierry Breton a d'abord défini une durée et une échéance, à savoir 2050, la même qui a été fixée pour amener le continent européen à la neutralité climatique (cf. article « Loi climat » ci-dessous) : « *Un cycle industriel, c'est vingt-cinq ans. Nous avons cinq ans pour mettre en place une nouvelle stratégie industrielle et vingt-cinq ans pour la faire évoluer. Ce qui nous amène à 2050.* »

Thierry Breton a par ailleurs rappelé que la Commission n'avait pas vocation à mettre en œuvre une politique industrielle à proprement parler, car jamais elle ne se substituera aux entreprises, mais bien à proposer une stratégie. « *Notre rôle consiste à définir un cap clair, ferme, et à donner de la lisibilité à ceux qui vont la mettre en œuvre. Bien sûr, il y aura aussi de l'argent pour impulser.* »

La Commission européenne a ainsi défini trois domaines clés. D'abord, [le Pacte vert](#) qui devrait conduire les acteurs à revoir leurs processus de production. Ensuite [le numérique](#), qui est déjà une réalité mais dont les opportunités ne sont pas encore suffisamment perçues, notamment le potentiel de développement des données d'entreprises. Enfin, la Commission souhaite lancer une mise à jour de son droit de la concurrence, qui devra s'opérer en lien avec [Margrethe Vestager](#), Vice-Présidente de la Commission et Commissaire à la Concurrence. Il est également prévu de consolider les projets

d'intérêts européens communs (IPCEI, selon l'acronyme anglais), notamment sur l'hydrogène ou l'internet des objets. Il a également été évoqué d'amplifier le plan d'action sur l'économie circulaire qui vise à favoriser la réutilisation des produits plutôt que le recyclage, avec notamment un volet consommateurs important (accès à la réparation, information à l'achat). Enfin, acteurs de premier plan dans le cadre de cette stratégie industrielle, les PME font l'objet d'une [stratégie spécifique](#) présentée le même jour. L'objectif est de les aider à exercer leurs activités au sein du marché unique et au-delà, à accéder aux financements et à jouer un rôle moteur dans la transition numérique et verte.

## NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

### SMARTSPORT4GOODLIFE POUR LA MONTAGNE



Crédit photo : © Nicolas Torquet – Flickr CC

**Le Cluster Montagne s'est engagé dans un projet européen COSME « [SmartSports4GoodLife](#) » avec 4 autres clusters.**

Ce projet européen est financé par l'action « [European Cluster Excellence Program](#) » du programme [COSME](#). Le projet « SmartSports4GoodLife » implique, outre le Cluster Montagne, 4 autres clusters : [INDESCAT](#) (Espagne), [MSE Hungarian Sport-and Lifestyle Development Cluster](#) (Hongrie), [Sports & Technology](#) (Pays-Bas) et [EPSI](#) (plateforme européenne d'innovation dans le sport). Ces clusters travaillent tous dans la filière sport, un marché à fort potentiel en Europe.

Le projet SmartSports4GoodLife a pour objectif de développer et promouvoir la coopération et la collaboration entre les clusters sport européens et de créer de nouvelles opportunités d'affaires pour leurs membres. Il s'agit notamment de faire monter en compétence les clusters en favorisant l'échange de bonnes pratiques sur des sujets partagés (tels que la création d'une offre de services, la communication et l'animation des membres, la commercialisation, ...) et de favoriser les échanges de réseaux en organisant des rencontres BtoB entre entreprises membres. Lancé officiellement le 12 février à Barcelone, ce projet est prévu pour une durée de 2 ans.



## À VOS AGENDAS : SÉMINAIRE DE CONCERTATION SUR LES PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027 À LA RÉGION !



Crédit photo : © Roland Tanglao – Flickr CC

C'est le 7 mai prochain que se tiendra à l'Hôtel de Région à Lyon ce séminaire destiné aux porteurs de projets européens.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion pour le FEDER et le FSE et pour le programme INTERREG France-Italie, [prépare actuellement la prochaine programmation de financements européens pour 2021-2027](#).

Il reste un certain nombre de questions ouvertes au niveau européen en l'absence de conclusion dans les négociations sur le cadre financier pluriannuel à Bruxelles, avec notamment des incertitudes sur le budget qui sera alloué à la politique de cohésion et sur certaines modalités de mise en œuvre.

La Région souhaite cependant préparer au mieux les prochains programmes opérationnels (PO) au niveau régional et interrégional (INTERREG) pour permettre un démarrage effectif de la programmation au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans ce cadre, la Région invite les porteurs de projets actuels ou potentiels (collectivités locales, associations, acteurs académiques, entreprises ...) à un séminaire de concertation qui se tiendra le 7 mai prochain à l'Hôtel de Région à Lyon. Il devrait permettre de présenter le cadre européen et régional et d'échanger autour des grandes priorités thématiques proposées par la Commission européenne pour 2021-2027.

Nous vous invitons à noter cette date dans vos agendas pour participer à cette journée de concertation. Prochainement, vous retrouverez le programme de cette rencontre et les modalités pratiques d'inscription sur le site internet de [l'Europe s'engage en Région Auvergne Rhône Alpes](#).

Contact : [federfse2021-2027@auvergnerhonealpes.fr](mailto:federfse2021-2027@auvergnerhonealpes.fr)

## RENCONTRE AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DU FEDER AUVERGNE



La Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion des [PO FEDER/FSE 2014-2020](#), a organisé à Clermont-Ferrand, le 17 février, une première réunion d'informations et d'échanges à destination de ses bénéficiaires sur le territoire auvergnat.

L'objectif de ces rencontres est d'aider les bénéficiaires d'une subvention européenne FEDER à déposer une demande de paiement en ligne sur le portail « e-synergie » et à rendre compte de la réalisation de leur projet.

Au programme : les modalités de dépôt d'une demande de paiement en ligne, le respect des obligations découlant de la convention FEDER (comptabilité séparée, commande publique, publicité), le compte-rendu de l'opération, le bilan physique et financier d'un projet, les justificatifs, ....

Les participants ont rencontré les contrôleurs-gestionnaires FEDER en charge de leurs dossiers et posé toutes leurs questions. Plus de 80 bénéficiaires ont participé à la première réunion.

Trois nouvelles rencontres seront organisées dans les autres départements de l'Auvergne avant fin juin et seront suivies de réunions similaires pour le [PO Rhône-Alpes](#) et le [POI Saône](#) au cours du second semestre 2020.

## L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



**Vous cherchez à déployer gratuitement le WIFI dans un espace public de votre commune ?**

Participez au dernier appel à candidatures WIFI4EU. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

## ACTUALITÉS

### **PRIX REGIOSTARS 2020 : C'EST PARTI !**



Crédit photo : ©EC

**Chaque année, la Commission européenne récompense des projets financés par l'UE au titre de la politique de cohésion à travers les [Prix Regiostars](#).**

Pour la treizième année consécutive, la Commission a décidé de mettre en lumière des projets financés par la politique de cohésion qui ont démontré leur excellence et une approche novatrice en matière de développement régional.

Les projets présentés doivent concerner l'une des 5 catégories détaillées dans le [guide du participant](#). Les vainqueurs désignés par un jury de haut niveau recevront un prix remis lors de [la semaine européenne des Régions et des Villes](#) à Bruxelles et bénéficieront d'un partenariat médiatique d'une valeur de 5000 euros. Un sixième prix sera également décerné par le public par le biais d'un système de vote en ligne.

Les [candidatures](#) sont à déposer jusqu'au 9 mai prochain. Elles devront être soutenues formellement par l'autorité de gestion du programme concerné.

## WIFI4EU : DERNIER APPEL À CANDIDATURES



**Les municipalités qui souhaitent bénéficier de 15 000 euros pour le déploiement gratuit du Wifi sur leurs communes devront candidater le 17 mars prochain.**

Depuis novembre 2018, [7980 municipalités](#) des États membres de l'UE ont décroché des vouchers de 15 000 euros leur permettant de déployer un accès gratuit au Wifi dans des espaces publics de leur communes suite aux 3 premiers appels de l'initiative [WIFI4EU](#).

Cette année, [l'appel à candidatures](#) s'ouvrira le 17 mars prochain à 13h00 et se clôturera le 18 mars à 17h00. Avec une enveloppe globale de 14,2 millions d'euros, ce sont plus de 947 vouchers de 15 000 euros [qui seront offerts](#) aux communes participantes toujours sur la base du principe « premier arrivé, premier servi ».

Pour candidater, il est nécessaire que les communes intéressées soient préalablement enregistrées sur le [portail WIFI4EU](#).

Pour en savoir plus, consulter le [guide du candidat](#) décrivant étape par étape le processus à suivre. Les communes enregistrées n'auront plus qu'à se connecter sur leur page de candidature le jour J dès 13h et à « cliquer » pour « demander un voucher ».

## LOI CLIMAT : NEUTRALITÉ CLIMATIQUE À L'HORIZON 2050



**Dans la foulée du lancement du [Pacte vert](#) de la Commission européenne, la « [Loi Climat](#) » a été présentée le mercredi 4 mars dernier.**

Crédit photo : © Centre d'information sur l'eau – Flickr CC

Ce règlement grave dans le marbre l'objectif 2050 de neutralité climatique du continent européen tout en facilitant le recours aux actes délégués pour réviser les objectifs climatiques post 2030, ce qui constituerait un véritable renforcement du pouvoir de l'institution dans ce domaine. [La Commission évaluera les progrès des États membres](#) en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard le 30 septembre 2023, et ensuite tous les cinq ans.

Toutefois, si les États membres ne parvenaient pas à harmoniser leurs plans d'action climatiques, aucune mesure telle que l'arrêt des subventions directes ou indirectes aux énergies fossiles n'est prévue dans le texte. Alors que la Commission envisage de rehausser l'objectif de 2030 de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -40% à -50%, voire -55% (par rapport aux niveaux de 1990), le chiffre est fortement critiqué au Parlement européen par les Verts, S&D et Renew, ainsi que par des parties prenantes telles que des ONG et des scientifiques, qui considèrent que seule une réduction de 60-65% en 2030 permettrait d'atteindre la neutralité climatique en 2050. Douze États membres se sont également joints aux protestations dans une lettre du 2 mars adressée au Vice-président de la Commission [Frans Timmermans](#) dénonçant des délais beaucoup trop longs. La « Loi Climat » doit encore passer les étapes du Parlement européen et du Conseil avant son adoption officielle.

En parallèle, la Commission a lancé une vaste [consultation publique](#) sur le Pacte européen sur le climat pendant douze semaines, invitant les citoyens à façonner les futures politiques climatiques et à exprimer leur opinion. Les résultats de la consultation seront pris en compte pour définir le [Pacte climatique](#), qui sera lancé avant la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) ayant lieu à Glasgow en novembre 2020.

## STRATÉGIE EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES



Crédit photo : © @LAIN G – Flickr CC

**Le 5 mars dernier, la Commission européenne a présenté sa stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe 2020-2025, « vers une Union de l'égalité ».**

À l'occasion du lancement de sa [nouvelle stratégie en faveur de l'égalité hommes-femmes](#), la Commission européenne a rappelé que malgré des progrès en Europe, la violence et les stéréotypes sexistes persistent ainsi que l'inégalité salariale : ainsi les femmes gagnent encore en moyenne 16 % de moins que les hommes. La stratégie proposée par la Commission européenne définit des mesures clés pour les 5 prochaines années, en plus de recommander la prise en compte de cette dimension dans toutes les politiques européennes. Elle préconise par exemple l'adoption de mesures juridiques afin de criminaliser la violence à l'égard des femmes, de favoriser une égalité de participation et de chances sur le marché du travail, y compris l'égalité salariale et de parvenir à un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision et la politique. « Avec la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, nous ancrons ce sujet au cœur même de l'élaboration des politiques de l'UE. Nous entendons faire en sorte que les femmes n'aient pas à surmonter d'obstacles supplémentaires pour atteindre ce qui va de soi pour les hommes et qu'au contraire, elles soient en mesure de développer pleinement leur potentiel. » a ainsi déclaré Helena Dalli, commissaire à l'Égalité. Enfin, sur le sujet prioritaire de l'égalité salariale, la Commission a lancé [une consultation publique](#) et proposera des mesures contraignantes d'ici la fin 2020.





## LE SAVIEZ-VOUS ?



### **DÉFI DES 100 VILLES INTELLIGENTES**

La Commission européenne lance le [Défi des Villes Intelligentes](#) qui récompensera 100 projets pour façonner les villes de demain : plus vertes, plus sociales et plus intelligentes.

Depuis 2017, la Commission européenne accompagne [41 villes](#) à travers l'Union européenne dans la transformation de leur politique numérique, dans le cadre du « défi des villes numériques ». Dans l'esprit du Pacte vert et de la lutte contre le changement climatique, cette initiative a été remplacée par le [Défi des Villes Intelligentes 2020](#). Les écosystèmes urbains sont au cœur du développement durable. Les technologies adéquates peuvent fournir une croissance verte, intelligente et durable pour les villes, améliorant de fait la qualité de vie de chacun de leurs citoyens. En participant au Défi des Villes Intelligentes, les 100 Villes européennes sélectionnées s'engageront dans un programme de 30 mois (2020-2023). Elles pourront bénéficier d'avis d'experts, de parrainage, participer à des conventions de communautés, et avoir accès à des boîtes à outils en ligne. Les Villes [éligibles](#), de plus de 50 000 habitants, ont jusqu'au 6 avril pour [candidater](#).

Pour plus d'informations, il est possible de suivre un [webinaire](#) le 18 mars.

### **PARTICIPEZ À L'ÉDITION 2020 DU FILM #euFilmContest !**

Les gagnants seront récompensés par des séjours au Festival de Cannes.

La 4<sup>ème</sup> édition du [#euFilmContest](#), concours organisé par la Commission européenne pour encourager la connaissance du cinéma européen auprès du grand public est ouverte jusqu'au 26 mars. Ce [concours](#), qui consiste à répondre à 20 questions, permettra à 10 gagnants de participer au Festival de Cannes du 15 au 17 mai 2020. Ils pourront ainsi découvrir les coulisses du secteur audiovisuel européen et rencontrer des professionnels du cinéma.

### **2021 ANNÉE FERROVIAIRE ?**

La Commission européenne a proposé que 2021 soit l'« année européenne du rail ».

Dans le cadre [du Pacte vert européen](#), qui vise l'atteinte d'objectifs climatiques le plus rapidement possible, la Commission européenne a proposé le 4 mars dernier, de déclarer [2021 année européenne du rail](#). Cette [campagne](#) visera à accroître l'attrait du ferroviaire, pour le transport des citoyens et des marchandises. Il s'agira également de compléter la future [stratégie pour une mobilité intelligente et durable](#) et de favoriser le rapprochement entre citoyens et entreprises. Des initiatives phares telles que [Shif2rail](#), le [Règlement RTE-T](#) et le quatrième paquet ferroviaire -mis en œuvre dans toute l'UE à partir de 2021-pourront être mises en lumière.

## DICO DE L'EUROPE



### FONDS DE TRANSITION JUSTE (FTJ)

Présenté le 14 janvier dernier par la Commission européenne (cf. [Ambition Europe n°90](#)), le [FTJ](#) est conçu pour accompagner les États membres et notamment les régions dépendantes des énergies fossiles pour mettre en œuvre les orientations du [Pacte vert](#). Il est doté de 7,5 milliards d'euros. Les calculs pour l'attribution aux bénéficiaires prennent en compte des [indicateurs](#) économiques, comme les émissions carbonées émanant des installations industrielles d'une région, par exemple, et sociaux, tel que le taux d'emploi dans cette même région. La Commission a dévoilé [le 26 février dernier](#), les régions éligibles au FTJ ; Il s'agit [pour la France](#) des départements des Bouches-du-Rhône et du Nord.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

[www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu)

---

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)